SALLENELLES

LE PETIT CANARD

N° 20

JUIN 2022

Street art sur le poste électrique Enedis du chemin des pêcheurs.

Merci à l'artiste Mookimax pour cette réalisation et à Enedis pour son accompagnement.

INFOS UTILES

MAIRIE Tél: 02 31 78 72 07 E-mail : mairie.sallenelles@orange.fr

Horaires d'ouverture au public : Mardi de 17 H à 18H30 Vendredi de 17 H à 18H30

Site Internet : www.sallenelles.net

Pages Facebook : Sallenelles

Le relais des producteurs

En cas d'urgence :	Laurent LEMARCHAND	06 41 87 99 23
	Christophe BUSSON	06 04 52 91 83
	Pascale DAGORN	06 64 95 81 97

Urgence médicale :	15	Appel d'urgence européen	: 112	Cross Jobourg	: 196
Gendarmerie	: 17	Sans-abri	: 115	(Secours en mer)	
Pompiers	: 18	Enfance maltraitée	: 119		

Brigade Gendarmerie de Troarn : 02 31 15 07 28

Assistance sociale : Circonscription Caen-Est Rue Jules Guesde 14460 Colombelles
Tél : 02 31 35 15 53 **Fax :** 02 31 35 15 60.

Point info 14 : Vos référentes à Merville-Franceville : Aurélie Niard et Gaétane Bonnet
1 rue Alexandre de Lavergne 14810 MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
tél. 02 61 53 59 21 pointinfo14-merville@normandiecabourgpaysdauge.fr

Animaux errants : Prévenir la mairie ou laisser un message sur la page Facebook.
En cas d'absence, prévenir le maire ou un des adjoints.

Sallenelles a signé une convention avec la SPA de Verson qui prend en charge l'animal.

Directeur de la publication: Lemarchand Laurent

Commission communication : Pascale Dagorn, Jérôme Maheux, Paola Chrétien, Junior Brichart, Catherine Martin-Lelièvre, Yolande Masselin.
Photos: Noémie Vanhoove, Pascale Dagorn, Laurent Lemarchand, Christophe Busson, Marie-Laure Kottler, Catherine Martin-Lelièvre, Bruno Morcel, Yolande Masselin.

Rédaction et mise en page : Yolande Masselin

Impression: CDA Le coin des Archis Hérouville

Bonjour à toutes et à tous

Un p'tit mot pour vous parler de l'actualité de notre village en trois points :

M CARTON :

Pour notre secrétaire de mairie et agent d'entretien des espaces verts, l'heure de la retraite a sonné après plus de 20 ans à travailler pour la commune. C'est une nouvelle vie qui commence pour lui. Nous lui souhaitons une retraite heureuse.

Les terrains François

Les travaux sont terminés mais beaucoup de choses ne vont pas. La protection au niveau du dalot, pour un site recevant du public, n'est pas bonne. Nous avons demandé une meilleure signalétique et plus de barrières ainsi qu'une armoire bouée côté estran. A cet endroit à marée haute aux grands coefficients, il y a 3 m d'eau avec courant. Si une personne tombe dans l'eau il y a un risque réel de noyade. Nous avons émis un arrêté municipal d'interdiction de baignade et d'accès au pied du dalot. Un système de fermeture du dalot était aussi prévu et celui-ci n'existe plus. Enfin Il manque un aménagement pour empêcher les gens du voyage de s'installer sur le site.
Nous avons écrit à M le préfet pour l'informer de tous ces problèmes. Affaire à suivre …..

Dernier point qui me désole, le vol des fleurs dans le village.

Les weigélias et le terreau dans les pots de sorties de village ont disparu en pleine journée !
A ajouter aux 7 ou 8 fleurs volées dans certaines jardinières, cela commence à faire beaucoup.
Nous en sommes à une centaine d'euros de vol, c'est usant. J'ai donc porté plainte au commissariat.
La commune s'étant inscrite au concours des Villes et Villages fleuris de France, ces vols sont vraiment dommageables.

Pour finir un mot sur Mookimax , l'artiste qui a réalisé la fresque sur le transfo électrique chemin des pécheurs. Ce graffeur s'est spécialisé dans le street art, univers bd comics avec une dominante bleue.

Il a réalisé les transfos de Ranville et l'abri bus situé à Gonneville en auge. Vous avez été nombreux à discuter avec lui et nous sommes très contents du résultat. Ce programme est aidé financièrement par Enedis .Il a pour but d'empêcher les tags sauvages, en transformant un bâtiment en œuvre d'art.

Bonne lecture de notre p'tit canard et nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances ensoleillées.

Laurent Lemarchand

BUDGET COMMUNAL

BILAN BUDGET 2021

Fonctionnement		**Investissement**	
Recettes	188 874,37 €	Recettes	31 372,61 €
Dépenses	149 172,87 €	Dépenses	12 975,20 €
Excédent 2021	39 701,50 €	Excédent 2021	18 397,41 €
Report excédent antérieur	102 921,00 €	Report déficit antérieur	-25 174,34 €
Total excédent cumulé	**142 622,50 €**	**Total déficit**	**-6 776,93 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de **142 622,50 €** de la manière suivante :

- Report au 002 : **135 845,57 €**
- Report au 1068 : **6776,93 €**

BUDGET PRIMITIF 2022

Fonctionnement		**Investissement**	
Recettes	169 101,00 €	Recettes	35 641,93 €
Report excédent antérieur	135 845,57 €	Déficit 2021	-6 776,93 €
Dépenses	304 946,57 €	Dépenses	28 865,00 €

TRAVAUX 2022

	Travaux	Montant TTC	Entreprises		
1	Réfection façade arrière de la mairie	12 496,14 €	Maxime DECAEN	14850	Escoville
2	Création places de stationnement	10 914,00 €	PMPT	14200	Hérouville Saint clair
3	Réfection mur du cimetière	5814,00 €	Maxime DECAEN	14850	Escoville
4	Aménagement zone trente + signalisation	5122,78 €	AD équipement	14270	Mézidon
	TOTAL TTC	**34 346,92 €**			

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes de Sallenelles	260 €
Association Café-Vanille-Chocolat	220 €
Parents d'élèves École d'Amfreville/Bréville	120 €
Amicale des Sapeurs-pompiers d'Amfreville	120 €
Association « les restos du Cœur » à Cabourg	90 €
Amis de la bibliothèque d'Amfreville	70 €
Parents d'élèves Collège A.Kastler de Merville-Franceville	60 €
Association les Bouchons du Cœur du Calvados	50 €
TOTAL	**990 €**

TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

	2020	2021	**2022**	**Commentaires**
Taxe d'habitation	11,19 %	11,19 %	**11,19 %**	**Taux pour les résidences secondaires bloqué jusqu'en 2023**
Foncier bâti	21,70 %	43,80 %	**43,80 %**	
Foncier non bâti	29,12 %	29,12 %	**29,12 %**	

Mais cela ne veut pas dire que les impôts n'augmenteront pas car la valeur locative sera revalorisée de +3,4% en 2022. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Il suit désormais l'indice des prix à la consommation harmonisé.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES RESULTATS DU 1° TOUR DU DIMANCHE 10 AVRIL 2022 à SALLENELLES

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	212		
Abstentions	34	16,04	
Votants	178	83,96	
Blancs	0	0	0
Nuls	4	1,89	2,25
Exprimés	174	82,08	97,75

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	67	31,6	38,51
M. Jean-Luc MÉLENCHON	36	16,98	20,69
Mme Marine LE PEN	27	12,74	15,52
M. Yannick JADOT	13	6,13	7,47
M. Jean LASSALLE	9	4,25	5,17
M. Éric ZEMMOUR	9	4,25	5,17
M. Fabien ROUSSEL	4	1,89	2,3
M. Philippe POUTOU	4	1,89	2,3
Mme Anne HIDALGO	3	1,42	1,72
Mme Valérie PÉCRESSE	2	0,94	1,15
Mme Nathalie ARTHAUD	0	0	0
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	0	0	0

ELECTIONS PRESIDENTIELLES RESULTATS DU 2° TOUR DU DIMANCHE 24 AVRIL 2022 à SALLENELLES

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	211		
Abstentions	28	13,27	
Votants	183	86,73	
Blancs	4	1,9	2,19
Nuls	14	6,64	7,65
Exprimés	165	78,2	90,16

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	120	56,87	72,73
Mme Marine LE PEN	45	21,33	27,27

RESULTAT NATIONAL

Nombre	% Inscrits	% Votants	
Inscrits	48 752 339		
Abstentions	13 655 861	28,01	
Votants	35 096 478	71,99	
Blancs	2 233 904	4,58	6,37
Nuls	805 249	1,65	2,29
Exprimés	32 057 325	65,76	91,34

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	18 768 639	38,5	58,55
Mme Marine LE PEN	13 288 686	27,26	41,45

ELECTIONS LEGISLATIVES RESULTATS DU 1° TOUR DU DIMANCHE 12 JUIN 2022 à SALLENELLES

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	214		
Abstentions	70	32,71	
Votants	144	67,29	
Blancs	2	0,93	1,39
Nuls	1	0,47	0,69
Exprimés	141	65,89	97,92

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Christophe BLANCHET	ENS	67	31,31	47,52
M. Pierre MOURARET	NUP	42	19,63	29,79
M. Patrick BELONCLE	RN	16	7,48	11,35
Mme Sophie GAUGAIN	LR	11	5,14	7,8
Mme Florence COTHIER	REC	2	0,93	1,42
Mme Florence PERRIN	DSV	1	0,47	0,71
M. Manuel LORIMIER	ECO	1	0,47	0,71
M. Louis LAGARDE	DVC	1	0,47	0,71
M. Patrick POIROT-BOURDAIN	DXG	0	0	0

ELECTIONS LEGISLATIVES RESULTATS DU 2° TOUR DU DIMANCHE 19 JUIN 2022 à SALLENELLES

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	214		
Abstentions	74	34,58	
Votants	140	65,42	
Blancs	4	1,87	2,86
Nuls	3	1,4	2,14
Exprimés	133	62,15	95

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Christophe BLANCHET	ENS	77	35,98	57,89
M. Pierre MOURARET	NUP	56	26,17	42,11

ELECTIONS LEGISLATIVES RESULTATS DE LA 4° CIRCONSCRIPTION DU CALVADOS

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Elu(e)
M. Christophe BLANCHET	ENS	28 922	27,63	61,08	**OUI**
M. Pierre MOURARET	NUP	18 427	17,61	38,92	Non

CEREMONIES COMMEMORATIVES

ARMISTICE DU 8 MAI 1945

C’est en présence de Mr Laurent Lemarchand Maire de Sallenelles, du conseil municipal, de Mr Jean-Pierre Vuillemot Président de l'amicale des Anciens Combattants, de Gérard Gaillard porte-drapeau, des sapeurs pompiers d’Amfreville, des habitants de Sallenelles et des communes avoisinantes qu’a eu lieu la commémoration de l’armistice du 8 Mai 1945 devant le monument aux morts de la mairie. Maître de cérémonie : Pascale Dagorn.

78 ° ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT DU 6 JUIN 1944

7 Juin 2022

Denis Donovan, seul vétéran survivant du 48° Royal Marine Commando s’est recueilli devant la stèle dédiée à la 4° Service Spécial Brigade.

8 Juin 2022

Pascale Dagorn , adjointe au maire, accompagnée de M et Mme Kottler, ont rendu hommage aux combattants du 47 ° Royal Marine Commando

Le point info 14, qu'est-ce que c'est ?

Parfois, souvent, toujours, les démarches administratives nous semblent fastidieuses, voire insurmontables ! Les **Points Info 14** sont une éventuelle réponse à toutes les questions que nous pouvons nous poser dans ce domaine**. Ils sont une initiative du Département du Calvados pour améliorer et faciliter l'accès aux services publics**. Les conditions d'ouverture d'un Point info 14 sont fixées par le Département et font l'objet d'une convention avec la collectivité, ici NCPA, qui accueille le Point info 14**.** Depuis Janvier 2020, ils sont labellisés France services, réseau piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires. Ce réseau des structures labellisées « France services » se compose de 2 055 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

L'objectif est de permettre à chaque usager d'**accéder gratuitement à un point d'information et de contact avec de nombreuses administrations, par le biais d'internet et de la visioconférence et ce, à moins de 30 minutes de son domicile**. La personne peut ainsi effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer dans les différentes administrations et en toute confidentialité.
Depuis sa création en 2000, le dispositif connaît un franc succès avec plus de 50 000 « actions » réalisées chaque année pour les usagers.

Aujourd'hui, le Département a signé un partenariat avec de nombreux partenaires, représentés dans chaque Point info 14 par un référent qui accueille le public.
9 administrations sont imposés par l'état : **CAF, CPAM, MSA, CARSAT, ANTS , DGPF, Pôle emploi , la Poste, MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)** mais à Merville Franceville, ce ne sont pas moins de 25 partenaires au total qui participent à cette structure :
Préfecture du Calvados, SDEC Energie, SAUR, EDF solidarité, Enedis (ex ERDF), Tribunal de Grande Instance de Caen (Conseil départemental d'Accès au Droit), CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie, Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, Armée de terre, URSSAF, RSI (Régime Social des Indépendants), CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands), Association MATHILDE, Keolis Bus verts, SOLIHA (ex ARIM des pays Normands)

A Merville, Les référentes sont **Mme Aurélie NIARD et Mme Gaëtane BONNET**. Les locaux se situent 1 rue Alexandre Lavergne , face à la mairie, locaux qu'elles partagent avec la Poste. Grâce à leur accueil, de nombreuses démarches peuvent être effectuées dans la mesure où dorénavant, le public ne peut plus accéder en personne à certaines administrations.

Voici quelques exemples (liste non exhaustive!) :

- DGFP (Direction Générale des Finances publiques) : aide à l'ouverture d'une espace personnel, aide à la déclaration d'impôts, aux différentes situations pour la taxe foncière ou la taxe d'habitation, explication pour le paiement de timbres fiscaux….

- ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) : toute démarche liée à une pré-demande de carte d'identité ou de passeport, permis de conduire, carte grise, changement d'adresse…

- CPAM : aide à la création d'une carte vitale sur le compte AMELI,

- CAF (Caisse d'Allocations familiales) : demande de la prime d'activité (ex : RSA activité et prime pour l'emploi) pour des personnes ayant un faible revenu.

- Pôle emploi : aide au dossier d'inscription et à son actualisation ; mise à jour du profil pour la recherche d'emploi.

- CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de santé Au travail): ouverture du dossier de demande de retraite en ligne, demande de pensions de réversion, obtenir un récapitulatif de carrière, etc….

- ENEDIS : aide aux démarches pour l'ouverture d'un compteur.

- EDF solidarité : aide aux démarches pour le paiement échelonné de factures.

Le point info 14 permet une rencontre privilégiée avec les structures par la création de fiche contact par exemple lorsque que les personnes ont besoin d'une communication directe par visioconférence avec l'administration concernée.

A Merville, d'autres interventions sont proposées : Ainsi, tous les lundis, l'UDAF (Union départementale des Associations familiales) est présente dans les locaux de point info 14 pour un accompagnement dans la gestion de budget.
De manière ponctuelle, les Finances publiques sont présentes pour aider à la déclaration d'impôts.
Plusieurs projets sont également en cours comme la présence régulière d'une agence d'intérim ou l'appui de France Renov pour vous conseiller dans les économies d'énergie de votre habitation ou la demande de subvention pour le changement d'une chaudière par exemple.

Dans tous les cas, il ne s'agit pas de « faire à la place » mais d'accompagner et d'autonomiser l'usager dans ses démarches. Ce n'est pas un lieu de permanences des administrations ou organismes mais un lieu vers leur accès. A Merville, 2 postes informatiques sont à la disposition de tous, un en libre accès et l'autre avec l'accompagnement des deux conseillères. Il est conseillé de prendre rendez-vous mais l'accès peut aussi être immédiat. Leur rôle d'expertise peut être précieux pour chacun, que ce soit pour de simples démarches ou pour détecter des droits non réclamés.

Pour les contacter :
tél. 02 61 53 59 21
pointinfo14-merville@normandiecabourgpaysdauge.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 8h-12h // 14h-17h
Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h // 14h-17h
Jeudi : 9h-12h // 14h-18h

AU REVOIR HERVE, BONJOUR JENNIFER, BONJOUR CHRISTOPHE

Après 23 années passées à la mairie de Sallenelles, M. Hervé Carton prend sa retraite.
Recruté en 1999, sous le mandat de M. Lavalley, M. Carton aura collaboré avec pas moins de 4 maires.
Engagé au départ comme agent d'entretien, il est devenu secrétaire de mairie en 2001.
C'est Mme Jennifer Lecomte qui lui succède.

Interrogé sur son métier, M. Carton nous rappelle au combien les secrétaires de mairie doivent être polyvalents. Les missions étant diverses : gestion des finances communales, rédaction des actes administratifs, suivi des projets d'urbanisme, en passant par la gestion des élections et bien sûr l'accueil du public...
La polyvalence est une qualité essentielle mais cela ne suffit pas, selon notre futur retraité, pour exercer le métier de secrétaire de mairie. Il faut aussi faire preuve d'adaptabilité, le métier évoluant au fil des années.
Il précise que certaines de ses anciennes fonctions ont aujourd'hui disparu de la mairie de Sallenelles comme les demandes de carte d'identité ou de passeport, de carte grise...

L'apparition des nouvelles technologies est également évoquée et notamment l'informatique.. La dématérialisation des documents est, aujourd'hui, de mise.....Il est bien loin le temps de la machine à écrire et du carbone.

M. Carton reconnaît, qu'après toutes ses années passées à la mairie de Sallenelles, les souvenirs sont nombreux. Son départ en retraite n'en est, pas moins, envisagé sereinement. M. Carton entend, dorénavant, prendre du temps pour vaquer à ses occupations et se consacrer à ses proches.
« Profiter de la vie tout simplement », résume-t-il.

Une sympathique cérémonie a eu lieu le 25 juin à l'occasion du départ en retraite de M. Carton Hervé.
Voici quelques photos de la réception :

Remise de la médaille de la commune à Hervé Carton

Hervé Carton rend les clés de la mairie à Laurent Lemarchand

M. et Mme Carton avec Laurent Lemarchand.

Jennifer Lecomte, Secrétaire de Mairie

La succession de M. Hervé Carton est assurée, depuis peu, par Mme Jennifer Lecomte, à raison de 15h par semaine.
Nous lui souhaitons la bienvenue.
Interrogée sur ses nouvelles fonctions, Mme Lecomte indique qu'elle est ravie de travailler pour la commune de Sallenelles. Elle déclare que la dimension humaine de ce village lui convient parfaitement car c'est assez proche de la configuration de la commune où elle vit.
« Je ne suis pas très grande ville », affirme-t-elle.
« Ce poste de secrétariat », ajoute-t-elle, «me correspond ». « J'aime le côté administratif, la polyvalence et le relationnel de ce métier. J'aime l'aide que je peux apporter aux habitants et aux élus », poursuit-elle.

Pour autant, Mme Lecomte n'ignore pas les difficultés de ce poste de secrétariat « Le plus difficile étant de prendre ses marques », indique-telle. « La tâche n'est pas aisée car les missions sont nombreuses. L'organisation des élections étant l'une d'entre elles pour le moment. »poursuit-elle.

« Ne pas connaître les habitants du village et les rues de Sallenelles constituent un obstacle non négligeable », précise-t-elle.
« Le recensement en 2023 devrait m'apporter une bien meilleure connaissance géographique de la commune et de la population », observe-t-elle.

Mme Lecomte rappelle, enfin, les heures de permanence de la mairie de Sallenelles :

mardi/ vendredi : 17h – 18H30

Elle s'empresse d'indiquer que des rendez-vous peuvent également être pris sur les créneaux suivants si besoin :

lundi - mercredi : 9h-12H
mardi – vendredi : 14h – 17H

Les Sallenellais peuvent, enfin, contacter le secrétariat de la mairie par mail à l'adresse suivante :

mairie.sallenelles@orange.fr.

Christophe Buot, Agent d'entretien

La mairie de Sallenelles n'emploie pas seulement une secrétaire de mairie. Elle dispose aussi d'un agent d'entretien des espaces verts : M. Buot qui officie dans le village depuis plus de 15 ans.
Suite au départ en retraite de M. Carton, M. Buot voit augmenter ses horaires de présence: 12H par semaine annualisées
(9H en hiver, 15H en été).
C'est l'occasion de présenter M. Buot à ceux qui ne le connaissent pas encore. Il s'agit aussi d'en savoir davantage sur le métier de technicien des espaces verts.
« Ce métier demande, non seulement, une bonne condition physique mais également une bonne connaissance des végétaux. » indique M. Buot.
« Il nécessite d'être dehors par tous les temps. Le plus difficile, c'est la chaleur. La pluie ne me dérange pas. Le froid c'est pareil », affirme M. Buot. « Ce qui est bien, précise-t-il, c'est qu'on est la majorité du temps à l'extérieur. On voit immédiatement le résultat de son travail. On arrive, on ratisse, on plante, on arrose, et en partant, on voit le fruit de ses efforts. On voit aussi l'évolution dans le temps. » poursuit-il.
Ce qui est décourageant, remarque-t-il, c'est que certains se permettent de voler des plants dans les pots, les jardinières de la commune. C'est vraiment désolant d'autant que la commune est inscrite au concours des Villes et Villages Fleuris de France. »
« Cela fait malheureusement parti des inconvénients du métier » , conclue-t-il.

Paola Chrétien

HIRONDELLES ET MARTINETS

Sallenelles, de par sa position au sein de l'estuaire de l'Orne, en bordure de la Manche, est un spot réputé pour découvrir des espèces rares et protégées, notamment d'oiseaux... De nombreux ornithologues et amateurs avertis viennent de loin pour aller observer la gente ailée que nous avons la chance d'abriter sur les vasières, les terrains François ou les marais de Cagny. Toutefois, il existe aussi de nombreuses espèces composant ce que certains appellent la biodiversité ordinaire, que nous avons la chance de voir encore régulièrement dans notre village, notamment en période estivale. Parmi celles-ci, on compte les hirondelles et les martinets qui ponctuent le ciel de Sallenelles de leurs petits cris annonciateurs des premiers jours de beau temps. Les espèces les plus observées sont, chez nous, les martinets noirs, les hirondelles de cheminées et les hirondelles de fenêtre. Pour ces dernières, on peut même observer leurs nids sous les rives de toitures de la rue Trébutien ou à l'angle de certaines fenêtres, qu'elles ont construit avec un peu de boue prélevée dans l'estuaire et les marais alentours et que les parents vont maçonner progressivement jusqu'à atteindre un nid arrondi accroché au mur dans lequel elle reviendront régulièrement.

Ces espèces sont insectivores et consomment de grandes quantités d'insectes volants (il est estimé qu'un couple de martinets capture près de 20 000 insectes par jour pour alimenter sa nichée - https://paca.lpo.fr/protection/especes/oiseaux/hirondelles-martinets/menaces) rendant ainsi de multiples services notamment à l'agriculture. Malheureusement, on note depuis plusieurs décennies un net déclin de ces populations : modifications climatiques, baisse des ressources alimentaires lié à l'utilisation de pesticides, modifications des habitats (assèchement des zones humides, disparition du bâti ancien, modification des formes constructives) et destruction des nids...

Aussi, il est important que chacun se mobilise pour permettre à ces espèces autrefois communes de se maintenir en adaptant ses pratiques (il est rappelé que l'usage de phytosanitaires est interdit pour les particuliers et les collectivités), en maintenant un habitat favorable (Pour ceux qui le souhaitent, il est possible d'installer des nids artificiels pour favoriser l'installation de l'espèce) et en respectant la réglementation. Pour mémoire, cette espèce étant protégée, il est strictement interdit de détruire les nids même inoccupés ou de porter atteinte à ces animaux.

Pour information, contrevenir à la règlementation protégeant les espèces protégées, par exemple détruire un nid sans dérogation, est un délit et s'expose aux sanctions définies à l'article L415-3 du code de l'environnement : une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois ans.

Pour ceux qui abritent déjà une partie de cette petite colonie, il existe des astuces pour se prémunir des quelques désagréments qu'elles pourraient occasionner comme installer des planchettes sous les nids. Elles limiteront les salissures liées aux fientes. Sinon, il est toujours possible de leur faciliter la tâche en leur mettant des matériaux de construction à disposition : boue, paille, foin et en leur maintenant l'accès aux bâtiments qu'elles affectionnent pour nicher. Et surtout, vous pouvez encore les observer, alors, profitez en, installez vous et bonnes observations.

Enfin, la meilleure façon de les protéger est de mieux les connaître en allant se renseigner auprès des structures naturalistes de la région, et en se documentant sur les sites ci-dessous:

http://www.amdives14.com/medias/files/depliant-hirondelles-rv-1.pdf

http://www.hirondelle.oiseaux.net/hirondelle.html

https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/conseils-biodiversite/conseils-biodiv-fiches-juridiques/protection-juridique-des-hirondelles-et-martinets

https://www.ofb.gouv.fr/actualites/hirondelles-un-symbole-du-printemps-en-danger

https://paca.lpo.fr/images/mediatheque/fichiers/section_protection/especes/oiseaux/hirondelles/documentation/fiche_citoyen_cohabiter_avec_l_hirondelle_en_ville.pdf

https://paca.lpo.fr/images/mediatheque/fichiers/section_protection/especes/oiseaux/hirondelles/documentation/fiche_mediation_hirondellesmartinets_2019_web.pdf

FETE DE LA MUSIQUE 22 JUIN 2022

Pour la Fête de la Musique, la chorale Arpador, dirigée par Isabelle Hanout, a interprété des chansons de Michel Berger et le Trio Isoceb a chanté Charles Trenet.

Isabelle Hanout

Le trio Isoceb

A l'issue de la soirée, un buffet de douceurs confectionnées par les choristes, attendait les spectateurs.

Merci à Isabelle et son équipe pour cette soirée sympathique et conviviale.

FOIRE AUX GRENIERS 26 JUIN 2022

Stéphane

Un cadre magnifique, un temps splendide, une équipe du Comité des Fêtes motivée, une cinquantaine d'exposants, de nombreux visiteurs tout au long de la journée ……Que demander de plus !!!

Mélanie

Emmanuel

Christophe, Christelle et Anne

Christophe, Jérôme

Bravo et merci à l'équipe du Comité des Fêtes pour cette agréable journée.

RENDEZ-VOUS LE 4 SEPTEMBRE 2022

78eme Anniversaire de la Libération de la Côte Fleurie par la Brigade Piron du 21 au 24 Août 2022.

Rendez-vous le Dimanche 21 Août à 14h devant la stèle de la Brigade Piron à la mairie, pour rendre hommage aux soldats de la Brigade Piron tombés à Sallenelles, puis cérémonie à 15h à la Batterie de Merville-Franceville.

Lutte contre le frelon asiatique

L'organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département du Calvados est confiée pour les années 2022 à 2026 à la Fredon par arrêté préfectoral 2022-0975. Le Conseil Départemental du Calvados attribue une aide de 30% du coût de destruction des nids secondaires aux communes ayant signé la convention 2022 avec FREDON Normandie.

Si vous constatez la présence d'un nid secondaire, signalez le à la mairie au 02 31 78 72 07. Un prestataire habilité par la Fredon sera désigné pour détruire le nid.

Lutte contre le ragondin

Normandie Cabourg Pays d'Auge a renouvelé pour un an la convention avec la Fredon pour la destruction des ragondins. Si vous en avez observé près de chez vous dans une mare ou un cours d'eau, n'hésitez pas à le signaler à la mairie de Sallenelles au 02 31 78 72 07.
L'information sera transmise à la Fredon qui fera appel à un chasseur habilité pour le piégeage.

Tous les frais sont pris en charge à 100 %.